

53^{ÈME} Salon
**MODE
ET TISSUS**
DEPUIS 1973

26 > 29
MARS 2026

Sainte-Marie-aux-Mines
au  de l'Alsace

DÉFILÉS

CRÉATEURS DE MODE

ATELIERS

TISSUS AU MÈTRE

ARTISANS DU FIL

UN ÉVÈNEMENT
EVA
ÉVÈNEMENTIEL
EN VAL D'ARGENT

modetissus.fr  

© ainoS Studio

Vivez l'expérience !

VOTRE CONTACT

Adeline PERRIN

5 Rue Kroeber Imlin

68160 Sainte Marie-aux-Mines

03 89 73 53 52 | info@modetissus.fr

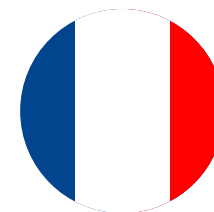
26>29
MARS 2026

PRENEZ PART À
l'aventure !



Comme son nom l'indique, Mode et Tissus est un événement dédié au textile sous toutes ses formes, de l'étoffe au prêt-à-porter. Référence dans le Grand-Est depuis 1973, le salon vise à présenter des produits textiles locaux et responsables, inspirés du passé industriel alsacien et français.

L'identité du Salon est claire :



**MONTRER QU'IL EST ENCORE
POSSIBLE DE SE FOURNIR EN LOCAL
ET VALORISER CETTE INDUSTRIE.**

Pour y arriver, Mode et Tissus c'est :



Promouvoir le
made in France et
le made in Alsace



Proposer une offre
de tissus au mètre
variée et de très
grande qualité



Proposer tout le
nécessaire pour
créer : mercerie,
machines à coudre,
patrons...

ECO

S'ouvrir et sensibiliser
les visiteurs à une mode
éco-responsable



Valoriser l'ensemble
à travers un
programme
d'animations et
d'exposition



Animer chaque
journée grâce aux deux
défilés quotidiens :
ambiance fashion
week garantie

Vos **FRAIS DE
DOSSIER OFFERTS** pour
une inscription
et paiement de l'acompte
avant le
15 DÉCEMBRE 2025.

Un accès libre au salon
grâce à des invitations à
télécharger en amont de la
manifestation*.

* demander vos
**INVITATIONS GRATUITES
POUR VOS CLIENTS** via le
formulaire de candidature



Sainte-Marie-aux-Mines est devenu un lieu de création de tissus haut de gamme dès le 18^e siècle. Confectionnés à partir de fibres mélangées (coton/soie) jusqu'en 1840, la production textile de la Vallée de Sainte-Marie-aux-Mines (actuellement connu sous le nom du Val d'Argent) s'est progressivement orientée vers la laine et les tissus écossais, qui connurent un grand succès commercial après 1871. À partir de 1955, les industriels du textile sont confrontés à une grave crise économique et les fermetures d'usines se succèdent. Les entrepreneurs locaux, regroupés au sein de la Société industrielle de Sainte-Marie-aux-Mines, organisent ainsi une manifestation pour vendre les stocks invendus à prix d'usine : la **première Fête du tissu voit le jour au printemps 1973**.

ORGANISATEUR

SPL Événementiel en Val d'argent



QUI SOMMES-NOUS ?

La Société Publique Locale EVA (Événementiel en Val d'Argent), basée à Sainte-Marie-aux-Mines en Alsace, est **spécialisée dans l'organisation d'événements; salons, expositions, conférences, festivals... régionaux et internationaux à destination tant des professionnels que du grand public**. Créée en 2015 suite à une volonté communale et intercommunale de fédérer l'organisation des manifestations en Val d'Argent, la structure produit et organise aujourd'hui : **Mode & Tissus** - Printemps / Été (mars), **Mineral & Gem** (juin), le **Carrefour Européen du Patchwork** (septembre) et l'édition Automne / Hiver de **Mode & Tissus** (novembre). La SPL EVA dispose de plusieurs halls au sein du parc exposition Val Expo basé au centre de Sainte-Marie-aux-Mines en Alsace.

DES PARTENAIRES ENGAGÉS



Pourquoi pas vous ?

UN SALON BIEN + QUE COMMERCIAL



2 000 M²

D'ESPACE DE VENTE,
ENVIRON 70 EXPOSANTS

La plus grande surface
de vente de tissu haut
de gamme dans le
Grand-Est de la France.



Exposition

RICHE & CULTURELLE



Le défilé de Mode

ANIMATION PHARE DU SALON

Avec des créations uniques
réalisées par des stylistes
invités 2 fois par jours.



Défilé couture

FIL ROUGE

Près de 400 inscriptions en
fil rouge de l'événement



Flash Mode

MINI DÉFILÉS

Vous pouvez y participer afin de
mettre vos créations en avant !



Apprendre

À TRAVERS
DES ATELIERS

Faire ses premiers pas
ou se perfectionner.

Vous aussi vous avez la
possibilité d'animer un
atelier : contactez-nous !



After Work

DES ÉCHANGES RICHES

Pour renforcer votre
réseau et rencontrer des
professionnels du textile !

POURQUOI EXPOSER sur ce salon ?

*L'ambiance est
très sympa, les
visiteurs aussi !
J'ai passé 4 jours
vraiment chouettes.*

MANUFACTURE
DES BERETS

*J'aime
beaucoup le
dynamisme de
l'événement et surtout
l'impact sur les
visiteurs.*

SITELLE
MA BELLE

Promotion spéciale :
les frais de dossiers
vous sont **OFFERTS**
pour une inscription
avant le
15 décembre 2025

Un tarif
compétitif

**Salon de référence dans
le grand Est depuis 1973**

Une histoire et un patrimoine
textile très important

Une clientèle engagée et fidèle

Un panier moyen de 150€

Un public varié

**Un Salon sur invitation gratuite pour
attirer une nouvelle cible qualifiée**

**Booster vos ventes afin de développer
votre CA et décupler votre visibilité**

**Faire connaître votre activité, partager
vos connaissances et rencontrer de
nouveaux clients ciblés**

Des animations
à succès

Défilé
de Mode

Défi
Couture

Expositions

Ateliers

Flash
Mode

Une identité RENOUVELÉE

Introduire des
référents artistiques
haut de gamme

Promouvoir
l'artisanat et la
création

Promouvoir la
jeune création

Faire découvrir
les dernières
innovations
technologiques

Mettre en avant le
savoir faire local
made in Alsace et le
made in France

Présenter des
techniques
traditionnelles

Promouvoir les tissus
de grande qualité

Rendre visibles les
qualités artistiques,
culturelles et
technologique de
l'offre proposée



QUI SONT nos Visiteurs ?

PANIER MOYEN DE 150€

+ de 6 000
visiteurs par édition

PARTICULIERS
Soucieux de faire soi-même,
de l'artisanat et
des pièces uniques

CLIENTÈLE TRÈS FIDÈLE

88%
reviennent

PROFESSIONNELS
■ Couturières
■ Créateurs
■ Stylistes

92%
réalisent un achat
lors de leur visite

Ils sont très demandant
des **dernières tendances**,
nouvelles idées, innovations
ou **techniques**

22%
de nouveaux
visiteurs

Clientèle ayant une
consommation responsable
(adeptes du recyclage,
de l'Upcycling...)

81%
des visiteurs viennent exclusivement
pour l'espace commercial

Salon recommandé
avec une note de
9,5/10

NOTRE OFFRE

2 000 M²

D'ESPACE D'EXPOSITION

DES CRÉATIONS UNIKES DE NOS CRÉATEURS & STYLISTES

- Vêtements homme, femme et enfant
- Chaussures homme, femme et enfant
- Accessoires de mode
- Bijoux
- Upcycling

TOUT POUR LA CRÉATION & LE DIY

- Des tissus haut de gamme
pour l'habillement et l'ameublement
- De la mercerie
- De la laine
- Du fil à coudre
- Des patrons de couture
- Des boutons
- Des machines à coudre
- Des accessoires de customisation
- Des rubans et de la passementerie

Une belle
exposition et
toujours le même
plaisir de retrouver
les exposants !

AUDREY

On trouve
des tissus de
toute sorte, mais
surtout de haute
qualité !

JULIE

Les
créations sont
uniques, on ne peut
les trouver nulle
part ailleurs !

GINA

C'est le
RV de
l'année que je ne
raterais pour rien
au monde !

GÉRALDINE

Très bonne
ambiance et la
qualité est au
RV !

LUCIE



LES DATES CLÉS

PROMOTION SPÉCIALE :
les frais de dossiers vous sont **OFFERTS** pour
une inscription + paiement de l'acompte
avant le **15 DÉCEMBRE 2025**

MARS 2025	15 FÉV 2026	25 FÉV 2026
Ouverture des inscriptions	Date limite d'inscription et du versement de l'acompte	Dernier délai de paiement du solde du stand
24 > 25 MARS 2026	26 > 29 MARS 2026	30 MARS 2026 au soir
Installation du stand	Salon Mode ET TISSUS	Démontage du stand

Déposez un formulaire de candidature dès maintenant pour pouvoir participer au salon Mode & Tissus

Fort de cette conviction que le salon doit évoluer vers le savoir-faire textile français et l'artisanat en Grand-Est, nous avons besoin d'en savoir plus sur vous et votre entreprise afin d'être certain que l'offre que vous proposez corresponde aux attentes du public. Candidatez dès à présent et notre équipe se chargera d'étudier votre dossier avec la plus grande attention !

INFOS PRATIQUES

26 > 29 MARS 2026

JEUDI > SAMEDI
09H30 - 18H

DIMANCHE
10H - 18H

Un accès gratuit au salon en téléchargeant une invitation en ligne.

Des invitations gratuites à distribuer à tous vos clients.



au **A** de l'Alsace

5 Rue Kroeber Imlin
68160 Sainte-Marie-aux-Mines



ACCÈS

🕒 30 MIN	SÉLESTAT, SAINT-DIÉ-DES-VOSGES
🕒 45 MIN	COLMAR
🕒 1H	STRASBOURG, MULHOUSE, FREIBURG
🕒 1H30	BELFORT, BÂLE, NANCY

Connexions fréquentes par autocars TER avec les gares voisines de Sélestat et de Saint-Dié-des-Vosges.

MODETISSUS.FR  

Salon **MoDE** ET **TiSSUS**



A bientôt !

EVA
ÉVÉNEMENTIEL
EN VAL D'ARGENT

5 Rue Kroeber Imlin
68160 Sainte Marie-aux-Mines
03 89 73 53 52 | info@modetissus.fr

MODETISSUS.FR



26 > 29
MARS 2026

**ENTRÉE
GRATUITE**
SUR INVITATION

CANDIDATURE

A retourner avant le 31 janvier 2026 à info@modetissus.fr
accompagné de l'acompte de 40%.

Solde à payer avant le 25 février 2026.

Pour tout retard de paiement, une indemnité de 40€ sera due.

**Inscrivez-vous avant le 15/12/2025,
les frais de dossiers sont offerts !**

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Raison sociale :

Entreprise immatriculée : ☐ France - N° SIRET :

☐ CEE - N° TVA intracom : ☐ Hors UE

Nom Prénom

Fonction Responsable du stand

Adresse :

Pays : Code Postal Ville

Tél : E-mail :

Site Internet : FB : Instagram :

VOTRE ACTIVITÉ

Quelle est la taille de votre entreprise ?

Quelle est votre spécificité ?

Quelles sont vos motivations pour exposer sur le salon ?

.....

Quelles sont les origines des produits proposés ?

Qu'attendez vous du salon (notoriété, vente, etc.) ?

.....

Descriptif de vos produits et votre activité (figurera sur notre site) :

.....

.....

Merci de nous envoyer 3 à 5 photos haute définition de vos produits à l'adresse info@modetissus.fr afin de compléter votre dossier de candidature. Il peut s'agir d'un portrait de vous, des photos de votre entreprise ou de vos produits.

VOS PRODUITS

Nom de votre enseigne :
(comme mentionné sur notre site Internet et sur le guide pratique des visiteurs)

Pôle Textile – Tissus au mètre

1/ Vous êtes : ☐ Producteur/Fabricant ☐ Distributeur/Revendeur
précisez les pays d'origine de vos produits :

2/ Spécialisation : ☐ Textiles pour l'habillement
☐ Textiles pour l'ameublement et la décoration

3/ Mentionnez les matières les plus présentes dans votre offre marchande (maximum 5) :

☐ Laine ☐ Coton ☐ Soie ☐ Lin ☐ Chanvre ☐ Viscose ☐ Acétate
☐ Acrylique ☐ Fibres métalliques ☐ Modal ☐ Polyester ☐ Polyamide ☐ Microfibres ☐ Cuir
☐ Autres(s) :

4/ Mentionnez les aspects les plus présents dans votre offre marchande (maximum 5) :

☐ Maille ☐ Chaîne et trame ☐ Dentelle et broderie ☐ Brocart ☐ Mousseline ☐ Jersey
☐ Jacquards ☐ Galons ☐ Denim ☐ Satin ☐ Crêpe ☐ Georgette
☐ Velours ☐ Tweeds ☐ Fausse fourrure ☐ Organza/organdi ☐ Imprimés
☐ Autre(s) :

5/ Précisez la fourchette tarifaire des produits vendus durant l'évènement :

Pôle Textile – Accessoires

1/ Vous êtes : ☐ Producteur/Fabricant ☐ Distributeur/Revendeur
précisez les pays d'origine de vos produits :

2/ Quels sont vos produits ?

☐ Machines à coudre ☐ Boutons ☐ Patrons ☐ Fil ☐ Matériel de couture
☐ Bustes et mannequins de couture ☐ Galons, rubans, passementerie ☐ Boucles, fermetures éclair
☐ Matériel spécialisé ☐ Peinture textile et transferts ☐ Autres :

3/ Précisez la fourchette tarifaire des produits vendus durant l'évènement :

Pôle Mode

1/ Vous êtes : ☐ Créateur ☐ Industriel de la mode

2/ Quels sont vos produits ? :

☐ Vêtements ☐ Bijoux ☐ Chapeaux ☐ Sacs ☐ Foulards, étoles, écharpes ☐ Cravates
☐ Chaussures ☐ Ceintures et bretelles ☐ Sous-vêtements ☐ Bas, collants, chaussettes
☐ Perruques et accessoires pour cheveux ☐ Lunettes ☐ Parapluies ☐ Maquillage
☐ Accessoires de décoration ☐ Autres(s) :

3/ Précisez la fourchette tarifaire des produits vendus durant l'évènement :

Pôle Laine

1/ Vous êtes : ☐ Producteur/Fabricant ☐ Distributeur/Revendeur
précisez les pays d'origine de vos produits :

2/ Quels sont vos produits ? :

☐ Laine et pelotes ☐ Aiguilles à tricoter ☐ Vêtements en laine ☐ Accessoires en laine
☐ Autres :

3/ Précisez la fourchette tarifaire des produits vendus durant l'évènement :

VOTRE RÉSERVATION

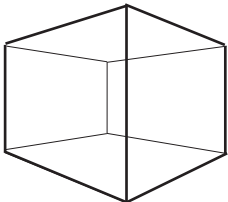
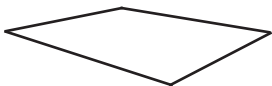
Merci de choisir vos prestations (**sous réserve d'acceptation par l'organisateur**). Pour plus de détails, reportez-vous à l'article 4 du règlement général de participation.

Vous avez le choix entre 2 types de stands :

- **UN BOX** : stands de dimensions variables (de 4m² à 21m²) avec parois en panneaux blancs (hauteur 2.50m) sur les trois côtés, moquette, une alimentation électrique (220 volt, 8 ampères), une enseigne, une chaise et deux badges inclus.

OU

- **UN EMPLACEMENT NU AVEC COINS OUVERTS SUR LES 4 CÔTÉS** : ces emplacements (de 18m² à 54m²) sont réservés en priorité à la vente de tissus au mètre. Ces emplacements ne sont pas disponibles au Théâtre. Les dotations incluses pour un emplacement sont : 4 badges, une moquette, une enseigne, une alimentation électrique (220 volt, 8 ampères), deux chaises.

PRESTATIONS		PRIX UNITAIRE HT	Quantité	TOTAL HT
 BOX	4m ² (2m x 2m)	272 €		
	6m ² (2m x 3m)	408 €		
	9m ² (3m x 3m)	612 €		
	12m ² (6m x 2m)	816 €		
	18m ² (3m x 6m)	1 224 €		
	m ² sup.	68 €		
	Angle	112 €		
 Emplacement nu	18m ² (6m x 3m)	1 224 €		
	24m ² (6m x 4m)	1 632 €		
	30m ² (6m x 5m)	2 040 €		
	36m ² (6m x 6m)	2 448 €		
	42m ² (6m x 7m)	2 856 €		
	48m ² (6m x 8m)	3 264 €		
	54m ² (6m x 9m)	3 672 €		
	m ² sup.	68 €		
Prestations complémentaires	Spot à LED	11 €		
	Table (0.67m x 2m)	7 €		
	Chaise	4 €		
Frais de dossier (obligatoires) offerts si inscription ET paiement de l'acompte avant le 15 décembre 2025				30 €
Assurance obligatoire (si pas d'attestation de RC) à envoyer impérativement lors de l'inscription		36 €		
Pour toute commande de table après le 25 février le prix sera de 18 € HT. Toute intervention technique sur place sera facturée 30 € HT les 15 min.				
TOTAL H.T				
TVA 20%				
TOTAL TTC				
Acompte (Total T.T.C x 40%)				

MODALITÉS DE PAIEMENT

Acompte à verser à l'inscription = **40% du montant TTC de la réservation**

- ☐ Par chèque à l'ordre de la SPL Évènementiel en Val d'Argent
☐ Par carte bancaire N° Date d'expiration
☐ Par virement bancaire

RIB : 10278 - 03450 - 00020266602 / 04 **IBAN** : FR76 1027 8034 5000 0202 6660 204 **BIC** : CMCIFR2A

VOTRE ENGAGEMENT

Je soussigné
-déclare avoir pris connaissance du règlement général et m'engage à m'y conformer.
Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » + cachet :

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Organisateur : La Société Publique Locale « Événementiel en Val d'Argent » (SPL EVA) est le gestionnaire de Mode & Tissus.

Lieu : L'événement Mode & Tissus se déroule dans les halls d'exposition « Val d'Argent Expo » de Sainte-Marie-aux-Mines.

Hébergement : L'Office de Tourisme du Val d'Argent est à votre disposition au 03.89.58.80.50.

Restauration : Des formules de restauration rapide seront à la disposition des exposants et des visiteurs pendant toute la durée de la manifestation.

Heures d'ouverture : Jeudi, Vendredi et Samedi de 9h30 à 18h Dimanche de 10h à 18h.

Réservation d'un emplacement : en signant leur demande d'admission, les exposants s'engagent à respecter, sans aucune restriction ni réserve, les clauses du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt de la manifestation, par l'organisateur qui se réserve le droit de les leur signifier même verbalement.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

Sont autorisés à exposer tous les industriels et commerçants français et étrangers ayant une forme juridique et une couverture sociale, leur permettant de s'engager en leur nom propre, fabriquant ou diffusant des articles susceptibles de contribuer au développement de la couture, de la mode et de ses activités annexes. (N° de SIRET pour les entreprises françaises, justificatif de son immatriculation dans son pays d'origine pour les entreprises communautaires et pouvant justifier de leur conformité aux obligations françaises pour les entreprises non communautaires). Elles ne peuvent faire de publicité, sous quelque forme que ce soit, pour des firmes non exposantes.

L'organisateur de Mode et Tissus reçoit les demandes et statue sur chacune d'elle, sans être tenu de motiver sa décision. Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité ; les sommes éventuellement versées sont dans ce cas purement et simplement remboursées.

3. DEMANDE D'ADMISSION

La demande d'admission doit être formulée sur le bulletin officiel. Elle n'est valable que si elle est dûment signée et très exactement remplie au plus tard le **31 janvier 2026**. L'accusé de réception de cette demande n'implique aucun engagement de la part de l'organisateur de concéder en totalité ou en partie l'emplacement demandé. Seront considérées comme nulles, malgré leur acceptation et même après les opérations de répartition, les demandes d'admission émanant d'industriels ou de commerçants dont les affaires seraient gérées, pour quelque cause que ce soit, par un mandataire de justice ou avec son assistance. Toute demande d'admission transmise hors délai, ou avec paiement de l'acompte après la date du 31 janvier 2026 ne sera acceptée qu'à titre conditionnel.

Tout paiement d'acompte réalisé après le 31 janvier 2026 sera majoré de la somme forfaitaire de 40 €.

4. LOCATION D'UN EMPLACEMENT

Deux sortes d'emplacements sont proposées :

4.1 LES BOXES

Stands de dimensions variables (de 4 m² à 21 m²) avec parois en panneaux blancs (hauteur 2.50m) sur les trois côtés, moquette, une alimentation électrique (220 volt, 8 ampères), une enseigne, une chaise et deux badges inclus.

4 m² (2m x 2m) = 272 € HT

6 m² (2m x 3m) = 408 € HT

9 m² (3m x 3m) = 612 € HT

12 m² (3m x 4m) = 816 € HT

18 m² (3m x 6m) = 1 224 € HT

m² supplémentaire = 68 € HT

Possibilité de louer en plus des spots (11 € HT par spot), tables (7€ HT par table) ou chaises (4 € HT par chaise). Supplément pour un angle : 112 € HT, dans la limite des disponibilités.

L'exposant a l'obligation de s'acquitter du montant de 30 € HT correspondant aux frais de dossier.

4.2 LES EMPLACEMENTS NUS AVEC COINS OUVERTS SUR LES 4 CÔTÉS :

4.2. a) Ces emplacements (de 18 m² à 54 m²) sont réservés en priorité à la vente de tissus au mètre. Les dotations incluses pour un emplacement sont : 4 badges, une moquette, une enseigne, une alimentation électrique (220 volt, 8 ampères), deux chaises.

18 m² (6m x 3m) = 1 224 € HT

24 m² (6m x 4m) = 1 632 € HT

30 m² (6m x 5m) = 2 040 € HT

36 m² (6m x 6m) = 2 448 € HT

42 m² (6m x 7m) = 2 856 € HT

48 m² (6m x 8m) = 3 264 € HT

54 m² (6m x 9m) = 3 672 € HT

m² supplémentaire = 68 € HT

Possibilité de louer en plus des spots (11€ HT par spot), tables (7€ HT par table) ou chaises (4€ HT par chaise).

Possibilité de louer en plus une structure aluminium (avec ou sans panneaux) : un devis sera réalisé par la SPL EVA.

L'exposant a l'obligation de s'acquitter du montant de 30 € HT correspondant aux frais de dossier, ces derniers sont offerts si l'inscription a lieu avant le 15 décembre 2026.

4.2. b) La location d'emplacements nus avec coins ouverts donne la possibilité à l'exposant d'utiliser, sur le principe du « dépôt-vente », l'Espace Coupons géré par l'organisateur pendant Mode et Tissus. L'organisateur effectuera un prélèvement de 21 % sur les ventes réalisées sur cet espace. La surface de dépôt autorisée dans l'Espace Coupons sera calculée selon la taille de l'emplacement nu loué par l'exposant :

De 18 m² à 24 m² : maximum 4 m linéaires

De 25 m² à 37 m² : maximum 6 m linéaires

De 38 m² à 54 m² : maximum 8 m linéaires

5. AMENAGEMENT DU STAND

Sur vos tables ou à l'intérieur de vos stands, ne peuvent être exposés que des articles se rapportant au textile, à la couture, à la mode, aux loisirs créatifs et qui permettront aux visiteurs d'être informés de l'évolution très exacte du panorama de la profession. L'aménagement est à la charge de l'exposant sous condition que cela ne nuise pas à l'harmonie générale. **Il est demandé à chaque exposant d'apporter un soin particulier à la décoration de son stand ou emplacement et à la présentation de ses produits.** L'exposant devra couvrir les tables de tissu. Les éventuels tissus servant de décoration (accrochés à un stand, au mur...) doivent être ignifugés. Les cloisons séparant les stands sont des panneaux blancs sur structure en aluminium, d'une hauteur standard de 2.50m. Il est strictement interdit d'utiliser des rubans adhésifs, de la colle, des clous, des agrafes sur ces parois, ou tout matériel provoquant de manière irréversible des dégradations. Toute dégradation vous sera facturée 50 € HT par panneau. Les installations électriques (spots, rallonges, etc...) devront être en conformité avec les normes en vigueur. L'exposition de vêtements réalisés avec les tissus mis en vente est autorisée mais la vente de vêtements ou articles confectionnés par le fabricant est interdite.

6. INSTALLATION ET EVACUATION

L'installation des stands (et emplacements) se fera à partir du mardi dès 14h jusqu'à 18h et le mercredi de 8h à 18h. Chaque exposant pourvoira au transport de son propre matériel. Les horaires d'ouverture des sites, pour les exposants, pendant la manifestation, se fera du **jeudi au samedi à partir de 8h30 jusqu'à 19h et le dimanche de 9h30 à 21h. L'évacuation des stands s'effectuera, le jour de la fermeture, à partir de 18h et devra être achevée à 21h.** Chaque exposant est alors responsable de la surveillance de son matériel et de ses marchandises. Tout déménagement intervenant avant l'heure de fermeture de la manifestation donnera lieu à une pénalité fixée par l'organisateur. Aucune réclamation de quelque sorte que ce soit ne pourra être admise le dimanche après 18h. L'espace défini par **les emplacements attribués doit être strictement respecté. Il est interdit de placer des objets dans les allées.** Les exposants seront tous pécuniairement responsables des dégradations, de toute nature que ce soit, causées par leur fait. Les lieux doivent être rendus dans l'état où ils ont été mis à disposition.

7. MODALITÉS DE VENTE

L'exposant s'engage à proposer à la vente des produits conformes à ceux présentés au comité de sélection. LA SPL EVA se réserve le droit de faire retirer du salon les produits non conformes au règlement. Il est impératif de mentionner, sur l'ensemble de vos articles, le prix en TTC. Concernant le tissu au mètre, il est impératif de détailler la composition du produit et le prix au mètre. Il est également souhaitable d'y faire figurer la provenance géographique du lieu de fabrication. Une facture doit être remise à l'acheteur et le tissu soigneusement emballé.

8. OBLIGATIONS ET DROITS DES EXPOSANTS

Le bulletin d'inscription, accompagné de l'acompte, constitue un engagement ferme. Les conditions de remboursement des sommes versées en cas de désistements sont notées dans l'article 16 de ce règlement. Les adhésions des exposants sont personnelles. La cession, le transfert ou la sous-location sont interdits sans l'accord de l'organisateur. Pour l'ensemble des stands et emplacements proposés à la location, l'exposant est tenu d'envoyer son bulletin de candidature accompagné de l'acompte avant le 31 janvier. L'exposant devra s'acquitter du solde de son emplacement avant le 25 février 2026. Pour l'exposant ayant choisi d'utiliser le service dépôt-vente de l'Espace Coupon mis en place par la SPL EVA, le montant de la vente de ses produits réalisé sur cet espace, moins le prélèvement de 21% prélevé par la SPL EVA, lui sera reversé entre **le 29 mars et le 1^{er} avril 2026** par la SPL EVA.

La qualité des produits en vente doit être irréprochable. Les prix appliqués devront être attractifs dans l'ensemble et correspondre au maximum aux prix du marché. Un maximum de 10% d'articles de la collection passée sera accepté. Les modèles de présentation ne peuvent être vendus : il est obligatoire de mentionner « modèle d'exposition, ne peut être vendu ». Par ailleurs, l'exposant s'engage à adhérer aux valeurs du salon, telles que décrites sur son site Internet : <http://www.modetissus.fr/article/les-valeurs-de-mode-et-tissus>

9. OBLIGATIONS ET DROITS DE L'ORGANISATEUR

En cas de non respect du planning et des modalités de paiement des locations, La SPL EVA se réserve le droit d'annuler la location. La SPL EVA est la seule qualifiée pour attribuer les emplacements. Le montant de la participation est fixé par l'organisateur. Ce montant pourra être révisé si le cours des matériaux, de la main-d'œuvre, des transports et des services ainsi que le coût des obligations fiscales et sociales subissaient une augmentation sensible entre la date d'établissement par l'organisateur des conditions d'admissions et la date d'ouverture de la manifestation. L'organisateur établit le plan de la manifestation et effectue la répartition des emplacements en tenant compte aussi largement que possible des désirs exprimés par les exposants, de la nature de leurs articles, de la situation et de la disposition du stand qu'ils se proposent d'installer. Il se réserve le droit de modifier, s'il le juge utile, l'importance, la situation et la disposition des surfaces demandées par l'exposant. La participation à des manifestations antérieures ne crée, en faveur de l'exposant, aucun droit à un emplacement déterminé.

10. FORMALITES OFFICIELLES

Chaque exposant est tenu de souscrire :
1. une assurance tous risques s'appliquant aux marchandises et matériels exposés, ainsi qu'aux agencements en cas de : pertes, détériorations, conséquences de tous événements dus à la force

majeure ou imputables à la faute de tiers, tels que vol, incendie, dégât des eaux, foudre, explosion, ou tout autre cause y compris les catastrophes naturelles. 2. une assurance «responsabilité civile» s'appliquant aux préjudices causés aux tiers: tous dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels L'exposant déclare renoncer à exercer tous recours à l'encontre de l'organisateur de Mode et Tissus, pour quelque nature, cause et effet que ce soit. **En l'absence de cette attestation au plus tard le 25 février 2026, l'organisation ajoutera à la facture un forfait de 36 € HT pour la souscription obligatoire** de cette assurance.

11. FORMALITES DOUANIERES

Il appartiendra à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

12. GARDIENNAGE

La surveillance de Mode et Tissus sera assurée par une société de gardiennage selon les modalités suivantes : le mercredi à partir de 20h; du jeudi au dimanche :

18h : fermeture du salon

18h30 : fermeture des portes

19h : mise en place de la société de gardiennage sous réserve que tous les exposants aient quitté le salon.

08h30 : ouverture des portes du salon, les stands sont à nouveau sous la responsabilité de l'exposant.

Attention : Il n'y aura pas de surveillance le dimanche soir.

13. CAS DE FORCE MAJEURE

L'organisateur est exonéré de toutes responsabilités concernant les préjudices (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les exposants pour quelque raison que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré du salon, incendie et sinistre quelconques, etc... Dans le cas où, pour des raisons de force majeure, et notamment en cas d'épidémie de coronavirus déclarée par les autorités nationales de santé, le salon ne pourrait avoir lieu, les demandes d'admission seraient annulées et les sommes versées par les exposants intégralement remboursées. Ce remboursement serait effectué sans indemnités ni intérêts, et sans qu'un recours quelconque puisse être exercé à l'encontre de l'organisateur.

14. APPLICATION DES REGLEMENTS ET DES DECISIONS PRISES PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement. Toutes ses décisions seront sans appel et immédiatement exécutoires. Dans le cas de contestations, l'exposant s'engage à soumettre sa réclamation à l'organisateur avant toute procédure. Toute action introduite avant l'expiration d'un délai de 15 jours à partir de cette réclamation est, du consentement

express de l'exposant, déclarée non recevable. Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement et aux règlements ultérieurs édictés par l'organisateur ou qui lui seraient imposés entraînera la radiation et l'expulsion immédiate de l'exposant contrevenant, et ce, à la seule volonté de l'organisateur sans que ledit exposant qui en serait responsable puisse réclamer le remboursement des sommes versées par lui ou une indemnité de quelque nature que ce soit et sans préjudice de toute autres indemnités dans le cas où l'infraction aurait causé à la manifestation des dommages matériels et moraux de quelque nature qu'ils puissent être. L'organisateur pourra disposer de la façon qui leur conviendra de l'emplacement ainsi laissé libre. Toutes les mesures que l'organisateur sera obligé de prendre pour assurer l'observation des règlements seront exécutées aux frais, périls et risques des exposants qui les auront provoquées et qui n'auront aucun recours contre l'organisateur de Mode et Tissus, du fait de cette exécution. En cas de litige, seuls les tribunaux du lieu de juridiction de l'organisateur sont compétents.

15. DISPOSITIONS DIVERSES

L'organisateur a tout pouvoir pour modifier les heures et dates d'ouverture et de fermeture de l'exposition, en diminuer ou en augmenter la durée sans pour cela donner lieu à aucune demande d'indemnité. L'insertion de votre enseigne dans le programme ne pourra plus s'effectuer pour toute inscription après la date du 25 février 2026. Le tampon de réception chez l'organisateur fera foi.

16. ANNULATION

Si désistement ou annulation entre le 13 janvier et le 25 février 2026 : remboursement de 30% de l'acompte. En cas de demande de désistement ou d'annulation intervenant après le 25 février 2026, aucun remboursement des sommes versées au titre de l'acompte ne pourra être demandé. En cas de demande de désistement avant le 25 février, aucun remboursement des frais de dossier engagés ne pourra être fait. En cas de désistement ou d'annulation intervenant entre le 25 février et le 24 mars 2026, aucune demande de remboursement des sommes versées ne pourra être faite. Si l'exposant n'occupe pas son emplacement et n'a pas commencé la décoration de celui-ci la veille de l'ouverture à 17h30, il est considéré comme démissionnaire et l'organisateur disposera de son emplacement, sans remboursement ni indemnité de quelque nature que ce soit.

17. DROIT A L'IMAGE

Les exposants sélectionnés autorisent de fait l'organisateur à utiliser les photographies numériques jointes à leur dossier de candidature dans les publications et sous toutes les formes d'éditions destinées à la communication et à la promotion du salon. Du fait de sa participation, l'exposant autorise l'organisateur – ou toute personne mandatée par lui – à prendre des images (photos et/ou vidéos) de son stand et des pièces exposées et à les utiliser pour la communication et la promotion du salon.